

République dominicaine : déportations vers Haïti

Kawas François

Number 782, January–February 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/80004ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

François, K. (2016). République dominicaine : déportations vers Haïti. *Relations*, (782), 7–9.

ESPOIR L'art de rue pour humaniser la ville

Depuis environ sept ans, le jeune artiste de rue d'origine libanaise Yazan Halwani interpelle les habitants de plusieurs villes du monde – en particulier au Moyen-Orient – par ses fresques qui cherchent à humaniser la ville.

Inspiré du graffiti et de la culture hip-hop, au départ, son art a évolué pour s'ancrer dans la culture moyen-orientale. Il allie en effet une calligraphie arabe stylisée aux portraits de personnalités inspirantes de la culture populaire, notamment le célèbre poète palestinien Mahmoud Darwich, l'auteur Khalil Gibran ou encore la chanteuse libanaise Fayrouz. Pour l'artiste, cette dernière est une figure nationale rassembleuse qui transcende les clivages politiques ou confessionnels ayant plus d'une fois embrasé le Liban. C'est d'ailleurs elle que l'on voit sur la murale ci-contre, peinte sur un mur anciennement placardé d'affiches de partis politiques dans le quartier de Gemmayzeh, à Beyrouth.

Pour un aperçu de son œuvre : <instagram.com/yazanhalwani>.

Photo : Yazan Halwani



Cela démontre que l'austérité n'est pas une fatalité, mais un projet politique contre lequel les mouvements sociaux peuvent se mobiliser et remporter des victoires. Cependant, comme dans le film *La haine* de Mathieu Kassovitz, on peut toujours se dire que « jusqu'ici tout va bien », mais l'important ce n'est pas la chute, c'est l'atterrissage. ☺

1. À ce sujet, lire Georges Leroux, « Menace sur les cégeps », *Relations*, n° 777, mars-avril 2015.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : DÉPORTATIONS VERS HAÏTI

Un arrêt constitutionnel scandaleux est à l'origine de la déportation massive de migrants et de Dominicains d'origine haïtienne vers Haïti, où ils s'entassent dans des camps de fortune.

Kawas François

L'auteur, jésuite, est directeur du Centre de recherche, de réflexion, de formation et d'action sociale (CERFAS), en Haïti

Du fait de sa proximité géographique avec Haïti, la République dominicaine, située dans la partie orientale de l'île, est l'une des plaques tournantes des mouvements migratoires haïtiens. En 2012, on estimait à 458 233 le nombre de personnes nées en Haïti et vivant en République dominicaine, soit

87,3% de la population immigrante totale du pays.

Toutefois, l'histoire des politiques migratoires dominicaines est entachée d'irrégularités qui ont souvent débouché sur de sérieuses tensions sociales et diplomatiques. On se souvient encore du massacre de milliers de migrants haïtiens perpétré en octobre 1937 pendant la dictature de Rafael Trujillo. Plus récemment, le 23 septembre 2013¹, la Cour constitutionnelle dominicaine a rendu un arrêt (168-13) dénationalisant des Dominicains d'origine étrangère – majoritairement des Haïtiens – établis dans le pays depuis 1929. Cette mesure suscite beaucoup d'inquiétudes, d'indignation même, dans l'opinion publique haïtienne, les secteurs progressistes dominicains et la communauté internationale.

La sentence du Tribunal constitutionnel concerne plus de 250 000 Dominicains d'origine haïtienne qui se voient refuser des actes d'état civil et dénier la nationalité dominicaine. Elle porte atteinte aux droits humains fondamentaux de ces citoyens d'ascendance haïtienne privés de leurs droits civiques et politiques. De plus, en vertu de l'article 110 de la Constitution dominicaine, qui garantit la non-rétroactivité de la loi, le fondement de l'arrêt du 23 septembre 2013 est inconstitutionnel. →



PIPELINES

La contestation porte fruit

Invoquant le manque d'infrastructures pour transporter le pétrole de l'Alberta vers les marchés mondiaux, la pétrolière Shell a annoncé en octobre dernier qu'elle abandonnait un projet d'exploitation des sables bitumineux. Le projet de Carmon Creek, dans le nord-ouest de l'Alberta, devait produire 80 000 barils de brut par jour. Dans un contexte de faiblesse des prix du pétrole et d'incertitude quant à l'avenir de certains projets d'oléoducs (notamment Northern Gateway d'Enbridge et Énergie Est de TransCanada), l'entreprise a choisi de tirer un trait sur le projet. Une victoire pour les nombreux opposants à ces oléoducs très controversés et pour la lutte contre les changements climatiques.

DROIT DE MANIFESTER

Nouvelle victoire

Après un gain contre le règlement P-6 de la Ville de Montréal, l'an dernier, les défenseurs du droit de manifester peuvent savourer une nouvelle victoire. L'article 500.1 du Code de la sécurité routière, souvent invoqué par les policiers pour effectuer des arrestations de masse depuis 2011, a été invalidé par la Cour supérieure du Québec le 12 novembre dernier. Dans son jugement, le juge Guy Curnoy souligne le caractère arbitraire du système d'autorisation préalable des manifestations prévu par cet article. Indiquant qu'il brime les libertés d'expression et de réunion pacifique, le juge a donné six mois au législateur pour apporter les modifications nécessaires.

Centenaire d'Irénée Beaubien

Le père jésuite Irénée Beaubien, un pionnier de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux au Québec, célèbre le 26 janvier son 100^e anniversaire de naissance. Il a notamment fondé, en 1960, le Centre canadien d'œcuménisme pour promouvoir le rapprochement entre différentes traditions de foi chrétienne. Le Centre a d'ailleurs créé en 2014 un institut nommé en son honneur. La revue *Œcuménisme* et l'émission *En dialogue*, diffusée sur les ondes de RadioVM, continuent aujourd'hui d'en relayer les réflexions.



Le poste frontalier de Malpasse, en Haïti, voit chaque jour passer son lot de personnes déportées par la République dominicaine. Photo: PC/Rebecca Blackwell

Parallèlement, en juillet 2014, les autorités haïtiennes ont mis en place le Programme d'identification et de documentation des immigrants haïtiens (PIDIH), un outil qui permet d'identifier les Haïtiens en situation irrégulière en République dominicaine. Les bénéficiaires de ce programme devaient recevoir un extrait d'acte de naissance, la carte d'identification nationale et un passeport leur permettant de participer, moyennant la somme de 1000 pesos, au Plan national de régularisation des étrangers (PNRE) mis en place par le gouvernement dominicain. Malheureusement, le PIDIH n'a permis de délivrer aux migrants haïtiens que 2000 passeports, 12 000 cartes d'identification nationale et 20 000 actes de naissance – chiffres nettement insignifiants par rapport au nombre élevé de migrants haïtiens.

Aussi, depuis l'expiration du délai du PNRE, le 15 juin 2015, un nombre préoccupant de migrants haïtiens ont été déportés. Certains, par crainte d'être chassés et de perdre tous leurs biens, ont regagné volontairement Haïti. Pour les mois de septembre et d'octobre 2015, dans le cadre d'un travail de suivi conjoint réalisé par plusieurs organisations internationales et non gouvernementales, 7716 déportés et 7311 retours volontaires ont été répertoriés. Les « rapatriements » se font à divers points de la frontière: Ouanaminthe, Malpasse, Belladères, Anse à Pitres, etc. Les autorités haïtiennes ne sont même pas informées, ce qui est contraire au Protocole d'accord sur les mécanismes de rapatriement signé par les gouvernements haïtien et dominicain le 2 décembre 1999.

Parmi les migrants forcés, on trouve des personnes âgées, des femmes en-

ceintes, des mineurs et des handicapés, qui sont reconduits jusqu'à la frontière sans que l'État haïtien ne fasse quoi que ce soit. Les personnes expulsées, abandonnées à leur sort, subissent souvent des actes de violence et des abus de toutes sortes. Ces déportations se font presque de manière clandestine, sans grande présence des médias, souvent en pleine nuit et sans tenir compte des principes humanitaires les plus élémentaires. Dans bien des cas, les personnes n'ont même pas la possibilité de contester, d'informer leurs proches et de récupérer leurs effets personnels. Ainsi, depuis 2015, l'Organisation internationale pour la migration a dénombré, dans la zone d'Anse à Pitres, plus de 2700 personnes vivant dans des camps de fortune, manquant des services les plus essentiels tels que l'eau, l'électricité, les installations sanitaires. Cette situation contraste avec les déclarations officielles des autorités haïtiennes affirmant que tout se passe bien et que des structures d'accueil adéquates sont mises en place pour gérer l'afflux des rapatriés. Dans les faits, seules quelques rares organisations non gouvernementales, et principalement le Service jésuite aux migrants, volent au secours de ces derniers.

Au mépris des conventions internationales et en dépit des protestations de divers organismes internationaux, la République dominicaine poursuit les déportations massives de migrants haïtiens et de citoyens dominicains d'ascendance haïtienne. Les droits humains les plus élémentaires sont foulés aux pieds au cours des déportations. Ces mesures sont prises par un gouvernement dominicain agissant sous la pression de partis politiques de droite et de groupes ultranationalistes.

Il fait fi, malheureusement, des conséquences néfastes sur les relations entre les peuples qui se partagent une même île. ©

1. Lire Pablo Mella, « Des Dominicains dépouillés de leur citoyenneté », *Relations*, n° 770, février 2014.

QUE RETENIR DU SYNODE SUR LA FAMILLE ?

Ce synode se caractérise, entre autres, par une approche pastorale sur le couple et la famille et par un cul-de-sac doctrinal.

Marie-Andrée Roy

L'auteure est professeure au Département de sciences des religions de l'UQAM

Le Synode sur la famille, qui s'est déroulé en deux temps, du 5 au 19 octobre 2014 et du 4 au 25 octobre 2015, traduit l'importance que le pape François accorde à la famille d'aujourd'hui et la nécessité d'un aggiornamento du discours catholique sur les réalités familiales. Les attentes étaient énormes, le résultat est mitigé.

Les Églises nationales ont été consultées deux fois plutôt qu'une et les évêques – « pères synodaux » – ont été invités à parler plus librement dans l'enceinte du sy-

node pour exercer en solidarité leur discernement, les échanges étant facilités dès le départ par l'organisation de groupes de travail linguistiques. Cette plus grande liberté dans le fonctionnement est à souligner, mais reste que la tenue d'un synode en la quasi-absence des principaux intéressés, les couples et les familles, traduit éloquentement le caractère clérical et centralisateur de l'Église et son incapacité à faire corps avec le Peuple de Dieu – l'ensemble des baptisés. Les pratiques de collégialité de certaines Églises protestantes ne pourraient-elles pas inspirer avantageusement le monde catholique ?

Par ailleurs, François a réaffirmé l'importance d'avoir une attitude pastorale faite de compassion, de miséricorde et de pardon pour accueillir les différentes réalités des couples et des familles d'aujourd'hui. Les pères synodaux ont salué la « beauté de la famille » et reconnu son rôle phare dans le monde actuel, particulièrement quand elle s'applique à vivre en fidélité avec l'Évangile. Ils ont développé une meilleure connaissance des multiples défis que les familles ont à relever dans un monde en constant bouleversement. Ils ont ainsi vu la nécessité d'offrir une meilleure préparation au mariage et un accompagnement pastoral plus soutenu aux jeunes couples... avec des prêtres mieux formés pour ce rôle ! Ils ont compris que « l'émancipation féminine requiert de repenser les devoirs des époux dans leur réciprocité ». Ils ont réaffirmé l'importance de mieux reconnaître la place des femmes dans l'Église, mais ils ont malheureusement fait la sourde oreille à l'invitation de

l'évêque de Gatineau, M^{gr} Durocher, d'ouvrir le diaconat aux femmes. Fait nouveau, ils ont reconnu que les unions libres peuvent comporter des éléments positifs permettant une « croissance humaine et spirituelle », mais le document final est resté silencieux sur la reconnaissance des unions des personnes de même sexe.

Le synode, toutefois, a aussi été le théâtre d'un cul-de-sac doctrinal. Dès le début de la rencontre, le pape François a rappelé l'indissolubilité du mariage et l'interdit du divorce, tentant ainsi d'apaiser les appréhensions de l'aile conservatrice. Par ailleurs, quelques semaines plus tôt, il s'était montré ouvert à l'idée de faciliter les procédures en annulation de mariage et avait affirmé avec conviction que les catholiques divorcés-remariés sont bel et bien dans l'Église. L'année dernière, le cardinal Kasper avait proposé, pour les couples divorcés-remariés, une rigoureuse démarche pénitentielle de conversion accompagnée par un prêtre pour leur permettre éventuellement de pouvoir communier de nouveau. Le document final, sans ouvrir ni fermer de portes, ne retient pas explicitement cette voie et se contente de dire qu'une « réflexion sincère pour renforcer la confiance en la miséricorde de Dieu ne doit être refusée à personne ».

L'Église semble ainsi incapable de tenir, pour notre temps, un discours de guérison et de réconciliation pour les échecs matrimoniaux. Aucune des solutions envisagées ne paraît d'ailleurs satisfaisante pour la majorité des catholiques. Une question demeure : comment se fait-il que l'Église soit parvenue à accueillir sans drame à la

